



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 9869

Texte de la question

M. Pierre Gascher appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le taux de relevement de la TVA à 18,6, opéré le 1er août 1991, à l'encontre des horticulteurs. L'industrie de l'horticulture emploie aujourd'hui 45 000 personnes en France, et à ce titre constitue un fort gisement de main-d'œuvre. Cette soudaine augmentation des charges a fait baisser son revenu de 15 p. 100 en deux ans et menace par conséquent le volume de main-d'œuvre employée. Connaissant les impératifs budgétaires posés par le Gouvernement, les horticulteurs attendent cependant dans les mois qui suivent un retour du taux de TVA à sa valeur initiale. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

En liaison avec le groupe d'études sur l'horticulture de l'Assemblée nationale et les professionnels, un groupe de travail a été constitué pour expertiser les problèmes de l'horticulture. Cette étude a conduit le Gouvernement à prendre les décisions suivantes. Deux problèmes ont été identifiés. L'horticulture française souffre d'abord d'une crise conjoncturelle. Pour y faire face, le Gouvernement a décidé d'augmenter de 50 p. 100 les crédits de l'Oniflor consacrés en 1994 à l'horticulture en mettant à la disposition des professionnels une enveloppe exceptionnelle de 35 millions de francs. Quant à la taxe sur la valeur ajoutée, le Gouvernement réaffirme sa volonté de parvenir à une harmonisation des taux avec nos principaux partenaires européens au 1er janvier 1995 comme le prévoient les règles communautaires. Cela étant, si les États membres qui ont conservé le taux réduit n'appliquent pas le taux normal à cette date, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'horticulture sera ramené de 18,60 p. 100 à 5,5 p. 100.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9869

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 93

Réponse publiée le : 27 juin 1994, page 3274